

Village de Noël De Saint-Pourçain-sur-Sioule

Vendredi 20 – Samedi 21 – Dimanche 22 Novembre 2026

Bulletin de Réservation

Inscription sous réserve de validation par les Organisateurs

Cette année, l'association Fêtes et Animations en Pays Saint Pourcinois organise la 6^{ème} édition du village de Noël les 20, 21 et 22 Novembre 2026, cette manifestation aura lieu sur les cours de St Pourçain sur Sioule.

CETTE ANNEE ENCORE DE NOMBREUX EXPOSANTS ET ANIMATIONS

UNE NOCTURNE DE 18H A 22H EST MAINTENUE LE VENDREDI 20 NOVEMBRE

Ce Village de Noël s'adresse aux artisans, artistes libres, associations ou commerçants légalement déclarés et donc exclusivement réservé aux professionnels.



COORDONNEES PROFESSIONNELLES

Raison sociale :

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail : tel:

Produits exposés sur le village (joindre des photos) : **seuls les produits annoncés dans cette inscription seront autorisés, tout article non déclaré ne sera pas exposé** :

.....
.....

Obligatoire: CNI:.....SIRET N°..... Carte Professionnelle:

Ainsi que la loi le demande, les coordonnées professionnelles de tout exposant (carte professionnelle ou carte d'identité pour les associations) devront être communiquées à l'organisateur. Les exposants sont donc invités à noter leurs coordonnées sur le bulletin d'inscription et à avoir ces documents en leur possession pendant la manifestation.

TARIF

Cocher votre choix (*)

CHALET 4,5M x 2M (5 chalets disponibles)	300 €	<input type="checkbox"/>
GRANDE TENTE 4m x 5m (9 emplacements dispos)	250 €	<input type="checkbox"/>
TENTE 3m x 3m	200 €	<input type="checkbox"/>
CHALET 3m x 2m	200 €	<input type="checkbox"/>
EMPLACEMENT VIDE 3m x 3m	100 €	<input type="checkbox"/>

Options :

SUPPLEMENT ELECTRIQUE (autre que lumière) Four, Machine, etc	100 €	<input type="checkbox"/>
TABLE (indiquer le nombre dans la case)	10 €	<input type="checkbox"/>
CHAISE (indiquer le nombre dans la case)	5 €	<input type="checkbox"/>

(*) Selon les disponibilités, en respectant l'ordre des réceptions des bulletins de réservations.

ATTENTION : EN PLUS DU REGLEMENT POUR L'EMPLACEMENT, UN CHEQUE DE CAUTION DE 150€ EST EXIGE ET SERA DETRUIT APRES VERIFICATION DE LA PROPRETE DE VOTRE EMLACEMENT LE DIMANCHE 22 NOVEMBRE, PAR UN MEMBRE DE L'ASSOCIATION, AINSI QUE DE LA RESTITUTION DES CLES/CADENAS (CHALETS) ET DU RESPECT DU REGLEMENT CI-DESSOUS. MERCI D'ETABLIR UN CHEQUE DIFFERENT DE CELUI DU REGLEMENT.

REGLEMENT

-**Période d'exposition** : vendredi 20 Novembre de 18H à 22H, samedi 21 Novembre de 9H à 22H et dimanche 22 Novembre de 10H à 18H. **HORAIRE D'OUVERTURE DES STANDS A RESPECTER IMPERATIVEMENT.**

- **Électricité** : 1 prise par exposant mise à disposition pour l'éclairage du stand. (L'exposant devra apporter son éclairage, rallonges, multiprises, etc..). Si besoin de plus, merci de préciser la puissance et de **rajouter 100€ au règlement.**
IMPORTANT : éclairage halogène et chauffage électrique interdits. Uniquement éclairage LED

- **Installation des exposants** : à partir de 10H, le vendredi 20 Novembre

- **Service de Gardiennage** pour les 2 nuits.

- **Responsabilité et Assurance** : Chaque exposant est tenu de s'assurer pour le matériel qu'il expose et pour les dommages éventuels causés aux personnes et locaux. L'organisateur n'est pas responsable des vols, dégradations et autres faits pouvant intervenir. Les réparations nécessaires à des détériorations produites par l'installation de l'exposant seront à sa charge. **MERCI DE JOINDRE A L'INSCRIPTION VOTRE ATTESTATION ASSURANCE ET CARTE PRO**

- **Départ des exposants** : le 22 Novembre après 18H (minimum impératif)

- **Placement des exposants** : selon le plan défini par l'organisation (emplacement non modifiable ni négociable)

- **Sécurité sanitaire** : les consignes préfectorales du moment devront être scrupuleusement respectées.

- **Inscription** : En cas d'annulation par l'exposant, les sommes versées lors de l'inscription resteront acquises à l'organisateur.

En cas d'annulation par l'organisateur, les sommes versées lors de l'inscription seront intégralement remboursées à l'exposant sauf sur décisions préfectorales et administratives de fermeture (alerte météo, épidémies, plan Vigipirate, etc...)

- **Confirmation d'inscription** : Votre inscription définitive vous sera confirmée par mail **mi-septembre** après appréciation et décision des membres du bureau de Fêtes et Animations.

Le formulaire signé et accompagné du règlement par chèque (encaissement 15 jours avant l'événement) ainsi que le chèque de caution sont à expédier par voie postale avant le **31 Août 2026** à :

ASSOCIATION FETES ET ANIMATIONS
29 RUE MARCELLIN BERTHELOT - 03500 ST POURCAIN/SIOULE
Renseignements : 07.62.95.86.77 - Mail : villagedenoel.fa@gmail.com

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserve,

Date : _____ signature : _____

En cochant cette case, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées pour permettre de me contacter, pour m'envoyer des informations par voie postale, email ou téléphone portable dans le cadre strict de la relation commerciale qui existe entre l'association.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'association « Fêtes et Animations » pour la gestion de nos contacts. Elles sont conservées pendant une durée indéterminée et sont destinées à l'usage de l'association uniquement. En aucun cas, ces données ne sont partagées ou vendues à des fins de prospections commerciales.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Fêtes et Animations 29 rue Marcellin Berthelot 03500 Saint Pourçain sur Sioule - Mail : villagedenoel.fa@gmail.com

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire : <https://conso.bloctel.fr/>